



---

## **RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DU GAPP** **NOUVEL HORAIRE SCOLAIRE / PAUSE DE MIDI**

Dans le projet de loi proposé au Conseil d'Etat par le Département de l'Instruction publique, il est noté que « les travaux de la commission HHS et la consultation ont mis en évidence des points de vue convergents pour raccourcir la pause de midi », alors que les représentantes du GAPP dans cette commission n'ont pas eu l'occasion d'exprimer leur position à ce sujet.

Le comité du GAPP a cherché à connaître l'avis des parents et a mis ce point à l'ordre du jour de l'Assemblée des délégués du 25 novembre 2010. Des opinions exprimées par les 38 délégués représentants 23 (+10 par mail) associations, il ressort que le raccourcissement de la pause de midi n'est pas souhaité par une large majorité des APE. Il a donc été proposé de rédiger une résolution à soumettre en vote lors de l'AD du 27 janvier 2011.

### **Résolution de l'AD du 27 janvier 2011**

Considérant la volonté du GAPP de promouvoir des prestations parascolaires de qualité pour tous, indépendamment de la situation socio-économique des familles, et constatant le souhait des parents :

- que les élèves disposent d'un **temps de récupération** de qualité en milieu de journée
- qu'ils disposent d'un **repas chaud et équilibré** à midi.
- que ceux qui **rentrent à midi à leur domicile** puissent le faire dans de bonnes conditions

Constatant qu'actuellement **les cuisines scolaires de nombreuses écoles seraient incapables de s'adapter à une pause réduite**

- car elles assurent souvent deux services, parfois même trois,
- qu'elles manquent de locaux ou disposent de locaux trop exigus pour pouvoir organiser un seul service, vu le nombre d'enfants inscrits chaque jour,
- qu'il arrive que les élèves aient à faire un trajet de 10 à 20 minutes pour aller de leur école jusqu'au lieu où sont servis les repas des cuisines scolaires



---

Constatant que l'intérêt de la réduction de la pause de midi n'est pas clairement présenté (adapter la pause de midi aux horaires professionnels (12h-13h30)? /terminer la journée à 15h30 pour que les activités périscolaires puissent débuter plus tôt?), les parents expriment leur scepticisme face à cet objectif,

- car venir **chercher les enfants avant 16h est plus difficile** pour beaucoup d'entre eux et l'accompagnement à des activités périscolaires qui suivent est par conséquent compliqué à organiser,
- que le **temps passé** par les enfants inscrits en fin de journée dans des **activités parascolaires du GIAP augmentera d'autant**, alors que la qualité des prestations offertes est dans certains lieux de l'ordre de la garderie en lieu bruyant,
- que l'objectif louable de permettre des plages horaires plus longues pour **les activités sportives et artistiques** concerne seulement un certain nombre d'enfants et ne doit pas entraîner des conséquences sur l'organisation de la journée de tous les élèves.
- que le temps de prise en charge après l'école devrait être **payé par les familles**,

par conséquent, les délégués représentant xx Associations de parents lors de l'AD du 27 janvier 2010 affirment que :

**Au vu des conditions actuelles, la pause de midi de 2 heures doit être maintenue et ne peut être raccourcie.**

xx oui      xx non      xx abstentions